



## Vente maison divorce

-----  
Par Ing12

Bonjour si le divorce est prononcé avant la vente de la maison que j'ai achetée en commun avec monsieur et que je reste dans la maison, quels sont les risques ?

Est-il en droit de ne plus payer le crédit maison ou de me soumettre à un loyer ? Sachant que je n'aurai pas d'apl vu que je suis propriétaire depuis juillet 2022.

Il veut aussi reprendre les mensualités du crédit voiture et me verser 3000€ la voiture est estimée à 12000€ et il reste 6000€ à payer à Carrefour Banque et l'emprunt est aux 2 noms.

Il refuse aussi de me verser une prestation compensatoire de 5000€ du fait que je suis à 80% depuis 8 ans pour m'occuper de nos 3 enfants.

À la base c'est un divorce par consentement mutuel mais nous ne sommes d'accord sur rien.

-----  
Par ESP

Bonjour

Vu les circonstances décrites, il ne s'agit effectivement pas d'un divorce consensuel.

Voyez un avocat pour défendre vos intérêts et ne donnez aucun accord en attendant.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

un divorce par consentement mutuel mais nous ne sommes d'accord sur rien.

Consultez un avocat pour une autre procédure de divorce, sinon ça peut durer indéfiniment.

Et tant que le divorce n'est pas prononcé, vous serez "entre 2 chaises", sans aucun recours si le crédit n'est pas payé, ensuite la maison sera saisie, idem pour la voiture, ce serait dommage...

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N159[/url]

L'avocat vous expliquera ce que vous pouvez espérer concernant la maison, la voiture, et la prestation compensatoire.

-----  
Par Ing12

Merci pour le conseil surtout qu'il s'amuse à me terroriser et à crever mes pneus mais aucune preuve. J'ai déposé une plainte.

-----  
Par yapasdequoi

Vous êtes apparemment bien loin du consentement mutuel ...